



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE FINANCIER

Cent soixante-septième session

Rome, 29 - 31 mai 2017

Rapport annuel de l'Inspecteur général

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**Mme Anita Hirsch
Inspectrice générale par intérim
Programme alimentaire mondial
Tél: +3906 6513 6301**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mt088

RÉSUMÉ

- Le document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" est soumis au Conseil pour examen.
- Le résumé du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" figure dans le document présenté au Comité financier pour examen.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du document du PAM intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général".

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général", et prend note du fait que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci.**
- **Le Comité financier conseille au Conseil d'administration du PAM d'encourager la direction à tirer parti des possibilités d'améliorations dans divers domaines indiquées dans le rapport.**



Programme Alimentaire Mondial

**Session annuelle
du Conseil d'administration
Rome, 12–16 juin 2017**

Distribution: générale

Date: 8 mai 2017

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2017/6-F/1

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Rapport annuel de l'Inspecteur général

Résumé

Le Bureau de l'Inspecteur général du PAM soumet au Conseil d'administration son rapport annuel, qui porte sur l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016.

Ce rapport présente l'opinion générale du Bureau sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place par le PAM, et donne une vue d'ensemble des activités du Bureau de l'Inspecteur général, y compris le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2017/6-F/1) et constate que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports en 2016 n'ont permis de détecter aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui pourrait compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Le Conseil encourage la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui sont mises en lumière dans le présent rapport.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnatrice responsable:

Mme a. Hirsh
Inspectrice générale par intérim
tél.: 066513-6301

Déclaration d'assurance

1. **Mission:** Le Bureau de l'Inspecteur général donne des assurances sur la gouvernance, les politiques, les risques, les ressources et les questions opérationnelles et redditionnelles moyennant des activités de contrôle indépendantes et objectives, et il aide le PAM à adopter et à appliquer les pratiques optimales des Nations Unies et du secteur privé afin de permettre aux différents responsables de donner des assurances sur leurs activités.
2. **Champ d'activité:** Il appartient à la direction du PAM de concevoir et de maintenir des processus efficaces de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance pour veiller à la réalisation des objectifs du PAM. Le Bureau de l'Inspecteur général formule une opinion qu'il présente au Directeur exécutif, au Comité d'audit et au Conseil d'administration et dans laquelle il fournit des assurances s'agissant de l'adéquation et de l'efficacité de ces processus.
3. Cette opinion se fonde sur les audits et les examens consultatifs et de suivi menés par le Bureau entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Tous les audits ont été réalisés conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et à la charte du Bureau de l'Inspecteur général.
4. Pour formuler son opinion, le Bureau a également pris en considération, le cas échéant, les travaux menés par le Commissaire aux comptes et le Corps commun d'inspection des Nations Unies en 2016; l'état d'application au 31 décembre 2016 des mesures convenues à l'issue des audits internes; et les problèmes systémiques relevés lors des enquêtes et des examens préventifs d'intégrité réalisés en 2016. Le Bureau s'en remet à la direction pour l'informer de toute défaillance potentielle au niveau des contrôles, de toute irrégularité, de toute enquête, de tout problème lié à la conduite des opérations ou de toute infraction au règlement dont elle a connaissance et qui sont susceptibles de concerner l'environnement de contrôle.
5. Le Bureau estime que les travaux qu'il a accomplis constituent une base raisonnable sur laquelle fonder son opinion.
6. **Plan de travail axé sur les risques.** Le plan de travail annuel ne prévoit pas la réalisation d'une mission d'audit pour chaque processus opérationnel, entité juridique ou unité administrative du PAM. Le choix des activités du Bureau de l'Inspecteur général en matière d'assurances, de conseil et d'enquête s'effectue plutôt sur la base d'une analyse des risques significatifs compromettant la réalisation des objectifs du PAM. Le plan de travail n'a pas pour objet de fournir une opinion détaillée sur les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'un programme ou processus en particulier au regard des objectifs stratégiques, financiers, opérationnels ou de conformité du PAM.
7. **Limites intrinsèques:** En raison des limites inhérentes à tout processus de gestion des risques, de contrôle ou de gouvernance, il est possible que des erreurs ou des irrégularités se produisent et ne soient pas détectées. D'autres problèmes auraient pu être diagnostiqués – et avoir une incidence sur l'opinion – si des travaux d'audit supplémentaires avaient été effectués. Toute extrapolation de l'évaluation de ces processus à des exercices ultérieurs comporte le risque que les processus deviennent inadaptés en raison de l'évolution de la situation ou d'un moindre respect des politiques et des procédures.

Opinion

L'opinion annuelle du Bureau de l'Inspecteur général fournit l'assurance que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports en 2016 n'ont mis en évidence aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Cependant, l'opinion globale met en évidence, dans ces domaines, un certain nombre de pratiques relevées ponctuellement lors de certaines missions d'audit qui doivent être améliorées – de plus amples détails sont donnés à la section VI du document exposant le détail de l'opinion d'assurance (paragraphe 26 à 37). Les pratiques à améliorer ne sont pas d'une importance telle au niveau institutionnel qu'elles seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs globaux du PAM.

Anita Hirsch
Directrice de l'audit interne
et Inspectrice générale par intérim
Mars 2017

Présentation du Bureau de l'Inspecteur général

Mandat et opérations

8. Le Bureau de l'Inspecteur général, qui a été établi par le Directeur exécutif en vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, est régi par une charte qu'a approuvée le Directeur exécutif. Cette charte, actualisée en mars 2015, constitue une annexe au Règlement financier et a été communiquée au Conseil d'administration.
9. Le Bureau s'acquitte de ses fonctions d'audit conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne publiées par l'Institut des auditeurs internes, et de ses fonctions d'enquête conformément aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête approuvés par la Conférence des enquêteurs internationaux. L'Inspecteur général exerce les fonctions de Responsable de l'audit interne et d'Inspecteur général.
10. Le Bureau soumet tous les rapports d'audit interne, d'inspection et d'enquête au Directeur exécutif. La politique en matière de communication des rapports, qui a été approuvée par le Conseil d'administration, prévoit la publication des rapports d'audit interne et d'inspection sur un site Web public; on trouvera à l'annexe I-A la liste des rapports communiqués en 2016. L'Inspecteur général soumet également des rapports trimestriels au Directeur exécutif et au Comité d'audit, et présente son rapport annuel au Conseil d'administration.
11. Le Bureau exprime une opinion sur la base des activités de contrôle effectuées et indique si des défaillances importantes ont été décelées dans les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. L'opinion globale met en évidence, dans ces domaines, un certain nombre de pratiques relevées ponctuellement lors de certaines missions d'audit qui doivent être améliorées; bien que ces pratiques nécessitent d'être améliorées, mais elles ne sont pas d'une importance telle au niveau institutionnel qu'elles seraient susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs globaux du PAM.

Déclaration concernant l'indépendance

12. Le Bureau de l'Inspecteur général confirme ici au Conseil d'administration son indépendance organisationnelle. En 2016, il n'y a eu aucune interférence de la direction dans la planification du travail ou l'établissement des rapports, ni aucune pénurie de ressources ou aucun autre problème qui aurait été susceptible de compromettre l'indépendance des activités de contrôle ou de l'opinion formulée.

Activités d'assurance au PAM

13. Pour parvenir à son objectif qui consiste à fournir des assurances sur les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM, le Bureau de l'Inspecteur général effectue des audits portant sur diverses unités administratives et différents processus, notamment les bureaux de pays, les divisions et les unités du Siège et les processus appliqués à l'échelle de l'institution.
14. Le Bureau de l'Inspecteur général est en mesure de fournir des assurances supplémentaires étayées par ses activités et missions consultatives, cinq examens préventifs d'intégrité, les rapports d'enquête et les rapports sur les défaillances du contrôle.
15. On trouvera dans les sections qui suivent des précisions sur les résultats des missions d'audit et des autres travaux effectués pour formuler des assurances.

Activités menées en 2016

16. Le tableau 1 ci-après présente un récapitulatif des activités du Bureau de l'Inspecteur général en 2015 et 2016, dont le champ couvre l'ensemble des systèmes, processus, opérations et activités du PAM. La liste des rapports publiés en 2016 figure aux annexes I et II.

Année	Audit interne		Enquêtes		Inspections
	Nombre de rapports publiés	Activités de conseil*	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre d'affaires menées à terme	Nombre de rapports publiés
2015	18	8	69	73	2
2016	20	3	43	50	0

* En plus des activités mentionnées ici, le Bureau de l'audit interne a également fourni des conseils et un appui au Comité des produits, du transport et des assurances ainsi qu'à la direction; il a coordonné les travaux de différents autres comités au Siège et y a participé en qualité d'observateur; et il a collaboré avec divers organes extérieurs pour le compte du PAM. Il a par ailleurs donné des conseils à la direction au sujet du principe de l'audit unique, des clauses d'audit spéciales et des vérifications des donateurs.

17. Les rapports de toutes les missions d'audit achevées en 2016 dans le cadre du plan de travail annuel révisé ont été publiés avant le présent rapport annuel (annexe I). Pour évaluer les risques et y faire face de manière dynamique, un plan complémentaire a été élaboré parallèlement au plan de travail de 2016 afin de fournir des assurances supplémentaires sur les opérations "Syrie + 5" du PAM. Le présent rapport fait état des résultats de ces travaux.
18. En 2016, 43 enquêtes ont été enregistrées, et 50 ont été menées à bien (tableau 8).

Ressources

19. Le budget alloué au Bureau de l'Inspecteur général a diminué, passant de 7,9 millions de dollars É.-U. en 2014 et 2015 à 7,8 millions de dollars en 2016. Les dépenses effectives ont représenté 97 pour cent des crédits alloués en 2016, contre 99,15 pour cent en 2015.

	2014	2015	2016
Crédits budgétaires	7 957	7 961	7 859
Dépenses effectives	6 730	7 782	7 584

20. Le nombre de postes est resté le même qu'en 2015. Au 31 décembre 2016, cinq postes d'administrateurs demeuraient vacants et une procédure de recrutement était en cours pour quatre d'entre eux, dont un poste P-4 de fonctionnaire chargé des inspections, un poste P-4 de fonctionnaire chargé des enquêtes, un poste P-5 de responsable d'audit et un poste P-4 d'auditeur interne.
21. À la fin de l'année 2016, on comptait parmi les 24 administrateurs composant l'équipe du Bureau de l'Inspecteur général des ressortissants de 18 pays. Tous sont habilités à exercer des fonctions d'audit interne ou d'enquête et possèdent le titre d'expert en audit interne, d'expert-comptable agréé, de comptable agréé ou d'expert agréé en lutte antifraude, par exemple.

TABLEAU 3: EFFECTIF DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL (2014–2016)			
	2014	2015	2016
Administrateurs	31	29	29
Agents des services généraux	5	5	5
Total	36	34	34

Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne

Audit interne et conseil

22. Le Bureau de l'audit interne offre au Directeur exécutif des assurances indépendantes et objectives et des services consultatifs destinés à améliorer les opérations du PAM et à aider celui-ci à atteindre ses objectifs; à cet effet, il évalue les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance et propose des améliorations.
23. Dans le cadre du processus mis en œuvre par le Bureau de l'Inspecteur général afin de donner des assurances au Conseil d'administration et au Directeur exécutif, le Bureau de l'audit interne examine et évalue l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques que le PAM a mis en place, ainsi que la façon dont chaque unité s'acquitte de ses responsabilités. Son travail vise à donner l'assurance que:
- les ressources sont utilisées comme l'ont souhaité les donateurs et la direction;
 - les ressources sont utilisées d'une manière efficiente et efficace;
 - les actifs sont préservés; et
 - l'information institutionnelle est traitée de façon rigoureuse et communiquée comme il se doit.
24. En 2015, le Bureau de l'audit interne a élaboré une nouvelle stratégie d'audit interne pour 2016-2020, dont la mise en œuvre a débuté en 2016. Cette stratégie marque une réorientation en faveur des audits thématiques et des audits de processus tout en maintenant une présence adéquate sur le terrain: i) en procédant à des audits des bureaux de pays classés comme présentant un "risque élevé" et de certains bureaux de pays classés comme présentant un "risque modéré" (paragraphe 27); et ii) en intégrant un échantillon de bureaux de pays dans les audits thématiques ou les audits de processus de manière à utiliser efficacement les ressources consacrées à l'audit. Cette stratégie est également axée sur la gestion des talents au sein du Bureau de l'audit interne. En 2016, une stratégie a été mise au point en la matière, l'accent étant mis sur la formation et le perfectionnement. À cette fin, le Bureau de l'audit interne a tenu compte d'une évaluation de ses activités au regard des bonnes pratiques professionnelles réalisée à l'aide du modèle des capacités de l'audit interne élaboré par l'Institut des auditeurs internes. Globalement, il est ressorti que le Bureau de l'audit interne se situait au niveau *managed* (niveau 4 sur 5). Cela signifie que le bureau a adopté de bonnes pratiques d'audit interne qui lui permettent d'intégrer des informations en provenance de toutes les entités du PAM afin d'améliorer les pratiques de gouvernance et de gestion des risques. Le modèle des capacités de l'audit interne a également mis en évidence les aspects à améliorer s'agissant des pratiques professionnelles, de la gestion du personnel et des structures de gouvernance, ce qui a eu une incidence sur la nouvelle stratégie.
25. Une évaluation externe réalisée en 2016 a permis d'établir dans quelle mesure le Bureau de l'audit interne respectait les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et s'acquittait efficacement de ses fonctions conformément à sa charte et aux attentes de la direction. Cette évaluation a en outre mis en évidence les possibilités d'amélioration des processus de gestion et de travail du Bureau et la valeur qu'il apporte au PAM. Selon les conclusions de l'évaluation, les activités d'audit interne "respectent généralement" l'ensemble des 51 normes professionnelles et le Bureau de l'audit interne fait preuve d'un degré élevé d'efficacité et de maturité dans ses activités.

Plan d'audit fondé sur les risques

26. Les activités du Bureau de l'audit interne visant à donner des assurances respectent un plan d'audit annuel fondé sur les risques qui est approuvé par le Directeur exécutif en concertation avec la haute direction et après examen par le Comité d'audit. Conformément aux normes internationales, une évaluation, étayée par des documents, de l'"univers de risques" applicable au PAM est effectuée chaque année dans le but de fixer les priorités de l'audit interne en tenant compte des objectifs du PAM. Cette évaluation permet de relier les principaux processus du PAM aux risques critiques recensés, en mesurant le degré de probabilité des risques et leur impact potentiel, et les informations obtenues servent à sélectionner les domaines et les entités devant faire l'objet d'un audit.
27. Le Bureau de l'audit interne a défini un univers d'audit qui comprend 180 unités administratives, dont 83 entités sur le terrain et 83 entités du Siège, y compris des processus, des bureaux régionaux et des bureaux de liaison, et 14 interventions d'urgence coordonnées au niveau central. Une évaluation distincte a permis de délimiter l'univers de l'audit informatique, lequel couvre 60 entités, processus et applications. Chacune de ces entités du PAM susceptibles de faire l'objet d'un audit a été évaluée en fonction de l'impact potentiel de chaque risque sur les opérations du PAM et de la probabilité que le risque se matérialise. Les entités ont ensuite été classées selon une échelle des risques à trois niveaux – élevé, modéré et faible. Les facteurs de risque utilisés pour cette évaluation ont été modifiés après consultation des bureaux régionaux et sont classés soit comme des indicateurs d'impact (si le risque se concrétise) soit comme des indicateurs de probabilité que le risque se matérialise. L'avis des directeurs régionaux, des directeurs de divisions et des membres du Groupe de haut niveau chargé de la gestion a été sollicité concernant les risques stratégiques et les évolutions majeures intervenues au niveau organisationnel, et des corrections ont été apportées en conséquence.
28. Le plan d'assurance du Bureau de l'audit interne porte essentiellement sur les risques les plus importants, ceux-ci s'appliquant à l'univers de risques. Le plan de travail du Bureau de l'Inspecteur général n'a pas pour objet de fournir une opinion détaillée sur les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'un programme ou processus en particulier au regard des objectifs stratégiques, financiers, opérationnels ou de conformité du PAM. Conformément à sa stratégie d'audit interne, et en tenant compte des ressources disponibles, le Bureau de l'Inspecteur général s'occupe des dix principaux domaines de risque délimités lors de son évaluation annuelle des risques pendant une période de deux ans, et effectue des audits qui portent sur des processus et des thèmes spécifiques. Dans le but d'évaluer les risques et d'y faire face de manière dynamique, un plan d'assurance a été élaboré parallèlement au plan de travail de 2016 pour fournir des assurances supplémentaires sur les opérations "Syrie + 5" du PAM.

Principaux problèmes détectés en 2016 et champ des activités d'assurance prévues pour 2017

29. Le plan de travail pour 2016 couvrait de manière équilibrée les entités sur le terrain et les processus relevant du Siège. En cours d'année, 20 missions d'audit ont été menées à bien, dont 10 audits thématiques ou audits de processus, 8 audits d'opérations sur le terrain et 2 audits informatiques. On trouvera à l'annexe I des précisions sur les audits menés et les rapports publiés en 2016.
30. Chaque audit a donné lieu à une appréciation, selon le barème harmonisé utilisé pour les fonds et programmes des Nations Unies. Le tableau 4 indique le nombre de rapports d'audit publiés en 2016 et les appréciations données.

TABLEAU 4: APPRÉCIATIONS RÉSULTANT DES MISSIONS D'AUDIT EFFECTUÉES EN 2016	
Appréciation	Rapports/missions d'audit
Satisfaisant	–
Partiellement satisfaisant	17
Insatisfaisant	2
Non évalué	1
Total	20

31. Pour délimiter les domaines à vérifier en se fondant sur les risques, le Bureau de l'Inspecteur général se concentre sur les risques et les processus essentiels pour lesquels les assurances données et les mesures correctives et d'atténuation définies généreront la plus forte valeur ajoutée et auront l'incidence la plus importante. Le choix des missions d'audit s'effectue sur la base d'une analyse des risques significatifs compromettant la réalisation des objectifs du PAM. Les appréciations données et l'absence de rapports d'audit satisfaisants en 2016 reflètent l'approche suivie par le Bureau de l'audit interne en matière de risques et non la performance du PAM.
32. Cette section donne une vue d'ensemble des problèmes majeurs relevés lors des missions destinées à fournir des assurances menées en 2016. Elle a principalement pour objet de mettre en évidence les domaines de risque d'importance critique et les grandes tendances, et de décrire les nouvelles activités visant à donner des assurances prévues en 2017. Les paragraphes 33 à 38 présentent les problèmes les plus importants et les paragraphes 39 à 45 fournissent des précisions sur les problèmes de moindre importance.
33. *Maturité de la gestion des risques et du contrôle exercé par la direction à l'échelle de l'organisation.* Les résultats des travaux d'audit effectués en 2016 montrent que, si un cadre de gestion des risques est en place, il doit encore être utilisé efficacement pour orienter la concertation axée sur les risques et la prise de décisions. Plusieurs audits ont mis en relief la nécessité de renforcer les processus, outils et directives d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'institution, y compris l'évaluation des risques de fraude, et de veiller à les intégrer dans les activités courantes du PAM. Les activités de conseil portant sur les fonctions de contrôle des bureaux régionaux ont permis de renforcer la coopération avec la direction à l'égard: i) des mesures correctives à prendre pour intégrer les outils de gestion des risques à l'échelon du bureau de pays et du bureau régional; et ii) de la possibilité de s'inspirer des processus de gestion globale des risques pour façonner les fonctions de contrôle des bureaux régionaux. Le plan de travail pour 2017 prévoit la réalisation d'un audit de la gestion institutionnelle des risques.
34. Des exemples de contrôles efficaces réalisés par la direction ont certes été mis en avant durant l'année, mais la nécessité d'établir, de renforcer ou de clarifier les processus de contrôle réalisés par la direction montre que, d'une manière générale, des améliorations s'imposent au Siège et dans les bureaux régionaux. Dans le cadre de ses activités de conseil, le Bureau de l'Inspecteur général a souligné la nécessité d'explicitier les définitions et les responsabilités concernant le contrôle réalisé par la direction – la "deuxième ligne de défense" – et de veiller à ce que les ressources et les outils nécessaires soient disponibles. En 2017, le Bureau de l'audit interne continuera de concentrer ses efforts sur cette question en mettant en œuvre sa stratégie d'audit interne. Cela exigera, le cas échéant, d'inclure dans les audits thématiques les mécanismes de contrôle par la direction, notamment pour les situations d'urgence de niveau 3.
35. *Amélioration progressive des transferts de type monétaire.* Comme les années précédentes, le Bureau de l'Inspecteur général a continué en 2016 de se concentrer sur les processus liés aux transferts de type monétaire et les domaines connexes. Les travaux prenant en considération l'évolution des directives et des contrôles internes qui portent sur les transferts de type monétaire donnent des motifs raisonnables de constater une amélioration progressive. Les problèmes relevés lors des activités destinées à fournir des assurances concernent entre autres les contrôles du rapprochement des données et la conservation des cartes électroniques; les processus et les contrôles afférents à la sélection des commerces de détail auxquels il est fait appel pour les

- opérations de ce type ainsi qu'à la négociation des contrats et au suivi; et les risques associés à l'externalisation de processus importants liés aux transferts de type monétaire. Ce domaine restera prioritaire pour le Bureau de l'Inspecteur général, un autre audit portant sur les transferts de type monétaire étant prévu dans le plan de travail de 2017, parallèlement à des audits des bureaux de pays qui mettent en œuvre des interventions fondées sur ce type de transferts.
36. *Utilisation très intensive des capacités pour les urgences, y compris la feuille de route intégrée.* Des risques majeurs pèsent sur la capacité du PAM à faire face simultanément à plusieurs urgences. Or, en 2016, on recensait six situations d'urgence de niveau 3 et un projet de transformation organisationnelle, la feuille de route intégrée, auquel les protocoles des urgences de niveau 3 ont été appliqués pour garantir l'attention de la direction. Les risques sont notamment les suivants: i) surexploitation des ressources à tous les niveaux du PAM; ii) craintes à propos de l'adéquation de la capacité de gestion des situations d'urgence du PAM pour répondre à ces demandes multiples; iii) incapacité à amplifier les interventions d'urgence initiales en cas de nécessité; et iv) réduction du niveau de priorité d'autres initiatives importantes. Plusieurs audits réalisés en cours d'année ont mis en évidence la nécessité de mieux comprendre les rôles et les responsabilités au sein du PAM et d'évaluer l'efficacité des protocoles et des dispositions applicables à la gestion simultanée de plusieurs situations d'urgence dans une même région.
 37. Divers audits ont souligné le risque de voir d'autres domaines d'intervention importants du PAM relégués au second plan des priorités ou manquer de ressources étant donné le très grand nombre de situations d'urgence et de processus de transformation. Il est à craindre que les interventions d'urgence retardent la réalisation de certains changements essentiels et qu'elles influent sur la capacité du PAM à transformer ses modèles opératoires. En 2017, le Bureau de l'Inspecteur général continuera de suivre les risques liés aux situations d'urgence et aux initiatives de transformation, notamment en effectuant des audits des opérations du PAM au Yémen et de l'intervention d'urgence au Nigéria, ainsi que de l'application de la feuille de route intégrée et de l'examen du cadre de financement. En outre, deux bureaux de pays ayant élaboré des plans stratégiques de pays feront l'objet d'un audit en 2017.
 38. *Lacunes dans la planification des effectifs et la gestion des talents.* Compte tenu de l'application par le PAM du référentiel du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway, les capacités du personnel font partie de l'environnement de contrôle organisationnel et constituent le fondement de toutes les autres composantes du contrôle interne. L'audit thématique portant sur la gestion des ressources humaines dans les bureaux de pays, mené au second semestre de 2016, a mis en évidence des lacunes considérables dans la planification des effectifs et la gestion des talents. Les résultats de cet audit ont montré qu'il est nécessaire d'encadrer les modalités d'organisation dans ce domaine et appelé l'attention sur des problèmes associés à l'utilisation de contrats de services. Dans le cadre de ses activités de conseil, le Bureau de l'Inspecteur général a également souligné la nécessité de rationaliser les procédures en matière de contrats et d'améliorer le recrutement, la rémunération et la gestion des consultants et des administrateurs engagés par le PAM pour une courte durée. D'autres résultats d'audits menés en cours d'année ont conforté ces observations, notamment ceux de l'audit des opérations du PAM au Yémen. Les résultats ont montré que des améliorations notables peuvent être obtenues dans l'affectation du personnel pour appuyer l'amplification des opérations d'urgence, l'efficacité de la planification des effectifs et d'autres questions relatives au personnel.
 39. *Achats.* Divers problèmes liés aux achats ont été relevés lors de plusieurs audits effectués en 2016 et des examens préventifs d'intégrité. Le Bureau de l'Inspecteur général a indiqué qu'il était nécessaire de revoir les délégations de pouvoirs ainsi que les rôles et les responsabilités de tous les acteurs qui participent aux achats; de renforcer les procédures de sélection, de gestion et de suspension des fournisseurs; et d'élaborer des politiques, des procédures et des contrôles internes dans le domaine de la sous-traitance.
 40. *Technologies de l'information.* L'examen du progiciel de gestion intégré des ressources du PAM et de *Windows Active Directory* a permis de conclure que, si des contrôles internes avaient bien été mis en place, il restait des points faibles concernant le contrôle de l'accès, le suivi des incidents et la séparation des tâches. La mise en place d'un module axé sur la gouvernance, les risques et les contrôles au cours du premier trimestre de 2017 permettra probablement de remédier à certaines de ces lacunes. Les risques associés au développement et des applications utilisées par

le PAM et à leur nombre, qui ont été mentionnés lors d'audits informatiques et d'audits de bureaux de pays précédemment réalisés, restent une source de préoccupation. Le Bureau de l'Inspecteur général a entrepris de réviser son approche à l'égard de ces risques et, en 2017, il se concentrera sur les processus et les fonctions d'appui informatiques dont le rôle est de faciliter les activités. Il collaborera avec la Division des technologies de l'information pour rechercher des technologies de l'information susceptibles de simplifier les processus opérationnels.

41. *Suivi et données permettant d'attester des résultats obtenus.* Le Bureau de l'Inspecteur général a noté la souplesse et l'extension du rayon d'action qu'offrait le recours à des tiers chargés du suivi sous la conduite du PAM. Le Bureau a également constaté les progrès qui ont permis d'améliorer le suivi, parmi lesquels l'adoption de modes opératoires normalisés, de systèmes de validation croisée novateurs et d'autres outils. Cependant, conformément au registre des risques du PAM, des risques ont été recensés en ce qui concerne la production et l'exploitation de données fiables pour attester des résultats. Les activités visant à donner des assurances ont fait ressortir la nécessité d'améliorer les modes de communication des informations et de donner des directives sur l'analyse des données qui puissent aider les bureaux de pays à concevoir et à effectuer des contrôles appropriés. En 2017, l'accent continuera d'être mis sur les processus de suivi dans le cadre des audits de bureaux de pays, d'un audit thématique portant sur les rapports et les décisions prises en matière de stratégie, et de la sélection des indicateurs de performance clés.
42. *Gestion, ciblage et vérification des bénéficiaires.* Des progrès ont été constatés dans certains bureaux de pays en matière de ciblage et de vérification grâce à des activités visant à déterminer le profil familial et à l'utilisation de techniques biométriques d'enregistrement et de vérification. Des progrès ont également été relevés dans la mise en œuvre du système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité fondé sur la téléphonie mobile pour les enquêtes sur la sécurité alimentaire consistant à recueillir et fournir des données sur la disponibilité des aliments, la possibilité de s'en procurer et de les utiliser ainsi que la stabilité des systèmes de production alimentaire, y compris les indices de stratégie de survie. Des craintes ont été exprimées quant à la nécessité d'obtenir des assurances concernant la vérification des listes de bénéficiaires et de procéder à des examens périodiques et à une revérification des données sur les bénéficiaires. En 2017, Le Bureau de l'Inspecteur général se concentrera sur ces questions et les aspects connexes dans le cadre d'audits thématiques portant sur la gestion des bénéficiaires et l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité.
43. *Partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG).* Les relations avec les ONG deviennent plus complexes et plus diversifiées à mesure qu'elles sont développées pour venir efficacement en aide à un plus grand nombre de bénéficiaires. Des efforts considérables sont déployés en vue d'améliorer la collaboration avec ces partenaires, entre autres en procédant à la révision des modalités de la consultation annuelle entre le PAM et ces derniers. Parallèlement, les rapports d'audit publiés en 2016 ont fait état de plusieurs observations concernant l'amélioration de la gestion des partenariats. Ces observations portaient notamment sur la performance et la nécessité de renforcer les directives dans des domaines comme les vérifications préalables et l'évaluation des risques lors de la conclusion de partenariats.
44. Le Bureau de l'Inspecteur général continuera de concentrer ses efforts sur cette question tout au long de l'année 2017, essentiellement dans le cadre d'audits de bureaux de pays programmés qui comprennent un examen des partenaires coopérants.
45. *Relations avec les tiers.* Outre l'importance croissante des partenariats avec les ONG, le Bureau de l'audit interne a également constaté en 2016 le recours accru à des tiers dans le cadre de partenariats complexes et diversifiés. Plusieurs audits menés en cours d'année ont attiré l'attention sur les risques connexes, et tous ont souligné l'importance des contrôles portant sur l'évaluation des partenaires, la négociation des contrats et la gestion de la performance. Cette question continuera de retenir l'attention du Bureau en 2017 afin de déterminer comment les risques associés aux tiers sont gérés.

Mesures convenues à l'issue des audits

46. Pour remédier aux défaillances constatées dans les différents processus mis en place par l'entité évaluée, des mesures sont recommandées à l'issue des audits internes. Elles sont étudiées et arrêtées en accord avec la direction, et abordées avec le directeur ou le responsable de l'entité. Le tableau 5 indique le nombre des mesures issues des rapports d'audit interne établis en 2016 ainsi que le niveau de risque correspondant.

TABLEAU 5: NOMBRE DE MESURES CONVENUES A L'ISSUE DES AUDITS DE 2016 ET NIVEAU DE RISQUE CORRESPONDANT		
Niveau de risque	Définition*	Nombre de mesures convenues à l'issue des audits de 2016
Risque élevé	Problèmes qui sont importants pour le système de contrôle interne du PAM. Ces problèmes peuvent empêcher la réalisation d'un objectif institutionnel ou se traduire par un risque qui, s'il ne fait l'objet d'aucune mesure d'atténuation, pourrait avoir une forte incidence sur l'accomplissement des objectifs de l'institution.	37
Risque modéré	Problèmes qui ont une incidence importante sur les contrôles, sans nécessairement exiger des mesures immédiates. Ces problèmes peuvent empêcher la réalisation d'un objectif de l'entité évaluée ou se traduire par un risque qui, s'il ne fait l'objet d'aucune mesure d'atténuation, pourrait avoir une forte incidence sur l'accomplissement des objectifs de cette entité.	145
Total		182

* Les problèmes présentant un faible niveau de risque sont portés à l'attention de la direction, mais ne figurent pas dans le rapport final établi à l'issue d'un audit. Le Bureau de l'Inspecteur général ne procède pas au suivi de l'application des recommandations associées à un risque faible dans le cadre du dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

47. La direction a continué de faire des progrès dans la mise en œuvre des mesures convenues (tableau 6): le nombre de mesures en instance à la fin de 2016 était de 9 pour cent inférieur à celui de fin 2015.
48. Sur ce total, le nombre de mesures convenues correspondant à un risque moyen restées en instance est en baisse de 13 pour cent par rapport à 2015, alors que celui des mesures associées à un risque élevé a augmenté de 50 pour cent. Cette augmentation importante de la proportion de mesures associées à un risque élevé restées en instance – qui porte le total à neuf mesures – s'explique par le nombre plus élevé que les années précédentes de mesures associées à un risque élevé formulées à l'issue des audits de 2016 (tableau 6), principalement en raison de l'extension du périmètre concerné par les audits et du plus grand nombre d'audits thématiques et d'audits portant sur l'ensemble de l'organisation.
49. Au 31 décembre 2016, toutes les mesures convenues formulées avant 2014 avaient été classées et six seulement datant de 2014 restaient en instance, ce qui constitue une amélioration par rapport aux années précédentes. En 2017, le Bureau de l'audit interne poursuivra sa collaboration avec la direction pour suivre les mesures convenues dont le délai d'application est dépassé ou qui sont en attente et veiller à ce qu'elles soient appliquées rapidement.

TABLEAU 6: APPLICATION DES MESURES CONVENUES LORS DES AUDITS, 2015–2016						
	Risque élevé 2015	Risque élevé 2016	Risque modéré 2015	Risque modéré 2016	Total 2015	Total 2016
En instance au 1^{er} janvier	23	18	244	195	267	213
Formulées entre janvier et décembre	13	37	124	145	137	182
Total	36	55	368	340	404	395
Classées entre janvier et décembre	18	28	173	171	191	199
En attente	18	27	195	169	213	196
dont: en instance	13	24	161	98	174	122
en retard (délai d'application dépassé)	5	3	34	71	39	74

Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes

Activités d'enquête

50. Le Bureau des inspections et des enquêtes a pour mission d'effectuer un contrôle indépendant et objectif pour préserver l'intégrité des opérations du PAM et en améliorer l'efficacité et l'efficacité. Il est également chargé de détecter et de décourager les fraudes, les gaspillages et les abus en effectuant des enquêtes, des inspections et des examens préventifs d'intégrité.
51. En novembre 2016, le Bureau des inspections et des enquêtes a publié de nouvelles directives sur les enquêtes¹ à l'intention du personnel, des partenaires et des fournisseurs du PAM qui exposent de manière plus claire et accessible les obligations et les processus en place. Le Bureau s'est également employé à renforcer les capacités internes en menant à bien une formation externe en criminalistique et sur d'autres moyens de lutte contre la fraude.
52. Conformément à la politique du PAM concernant les sanctions applicables aux fournisseurs, approuvée le 15 décembre 2015², le Bureau des inspections et des enquêtes joue un rôle actif dans le mécanisme de sanction en étant la principale entité à fournir des informations sur la violation des règles relatives à la passation des marchés.
53. En 2016, le Bureau des inspections et des enquêtes a renforcé l'analyse des risques et des faiblesses inhérents aux processus de contrôle de la fraude et de la corruption mis en évidence lors des examens et de ses activités ordinaires d'enquête, et en a rendu compte à la direction du PAM. Il établit désormais à l'intention de la direction des notes d'information et des rapports évaluant les défaillances des contrôles. Neuf rapports sur les défaillances des processus de contrôle et notes d'information sur la gestion ont été publiés depuis l'entrée en vigueur de cette politique.
54. En 2017, le Bureau souhaite orienter davantage ses activités sur les risques de fraude et de corruption. Il organisera régulièrement des sessions d'apprentissage concernant les contrôles pour prévenir la fraude et la corruption dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

¹ Ces directives sont tout à fait conformes aux Lignes directrices uniformes en matière d'enquête de la Conférence des enquêteurs internationaux.

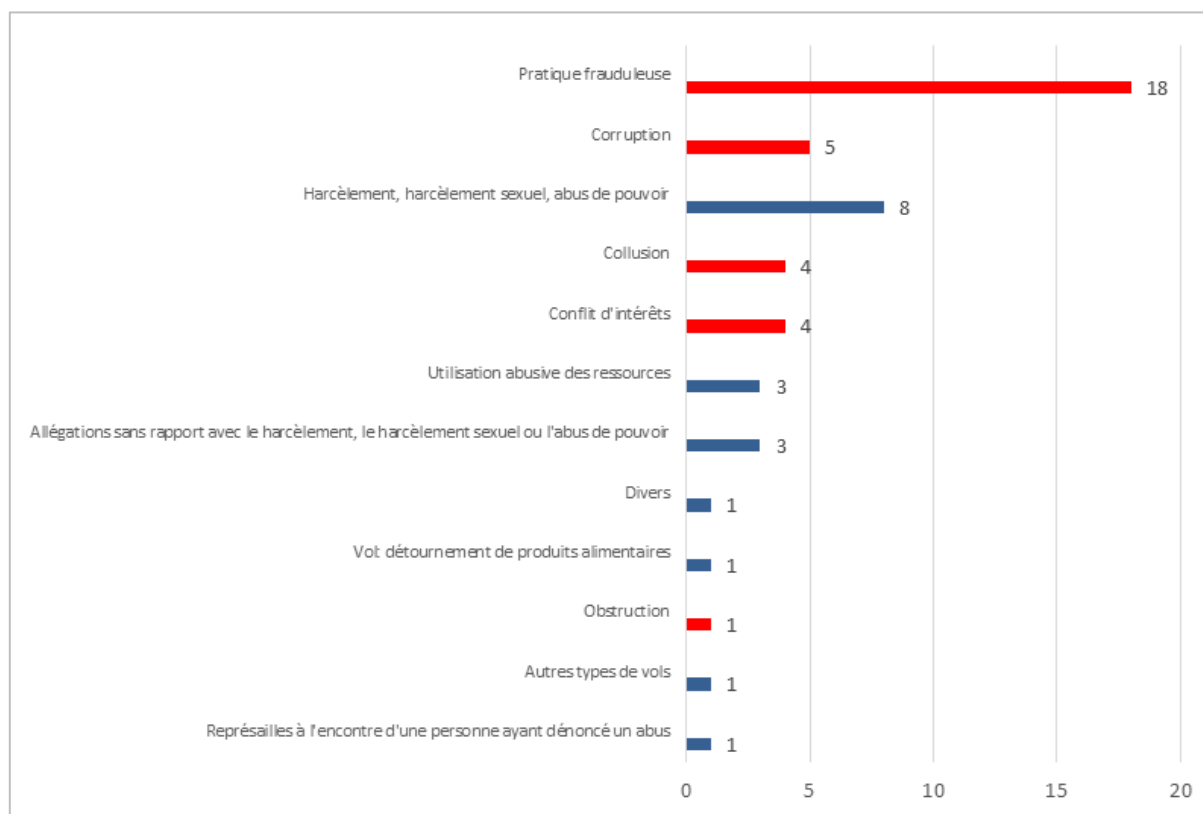
² Document OED2015/022.

Examens préventifs d'intégrité

55. En 2016, les examens préventifs d'intégrité menés à titre expérimental ont concrétisé sur le plan opérationnel la place accordée à la fraude et à la corruption et leur prise en compte. La charte du Bureau de l'inspecteur général et la politique de lutte contre la fraude et la corruption, approuvée par le Conseil d'administration, ont institué les examens préventifs d'intégrité, qui constituent un outil permettant d'apprécier dans quelle mesure les procédures opératoires et les opérations du PAM sont exposées à un risque de fraude, de corruption ou d'autres agissements répréhensibles.
56. Dans le cadre de cette expérimentation, le Bureau des inspections et des enquêtes a effectué cinq examens préventifs d'intégrité en 2016 (des précisions sont fournies ci-après à l'annexe II-B). Les domaines présentant un risque plus élevé de fraude sont notamment les suivants: la validation et la vérification des bénéficiaires; la surveillance de l'utilisation des cartes électroniques pour les transferts de type monétaire; l'achat de produits alimentaires; le contrôle de la gestion des fournisseurs et des commerces de détail dans les bureaux de pays; et les conflits d'intérêts. En 2017, une étude des enseignements tirés de l'expérimentation des examens préventifs d'intégrité permettra de détecter les améliorations à apporter pendant la phase de généralisation et contribuera à l'élaboration d'un manuel concernant ces examens préventifs.

Résultats des enquêtes

57. Une enquête est un processus d'analyse fondé sur des principes juridiques, qui a pour objet de réunir des informations permettant de déterminer s'il y a eu comportement répréhensible ou irrégularités et, dans l'affirmative, d'identifier les personnes ou les entités responsables. À partir des résultats de ses enquêtes, le Bureau des inspections et des enquêtes recommande des mesures administratives ou disciplinaires ou signale les défaillances repérées au niveau du système de contrôle à la direction, laquelle est chargée de mettre en place des mesures correctives et de remédier à ces lacunes. Quand une enquête permet d'établir qu'un délit a été commis, le Bureau peut recommander que le cas soit déféré aux autorités nationales.
58. En vertu de son cadre de gouvernance révisé, le Bureau de l'Inspecteur général s'est vu doter en 2015 de capacités supplémentaires pour enquêter sur les cas présumés de fraude, de corruption et de collusion.
59. Sur les 50 affaires menées à terme par le Bureau des inspections et des enquêtes en 2016, 32 concernaient un acte de fraude ou de corruption, et 18 des cas de fraude manifeste. On trouvera de plus amples détails sur ces affaires à la figure 1.

Figure 1: Enquêtes menées à terme par type d'affaires, 2016

60. Les pertes financières résultant de fraudes constatées au cours de l'année ont atteint 300 000 dollars en 2016, soit 1,2 million de dollars de moins qu'en 2015. Le PAM a recouvré 1 million de dollars des pertes de 2015 pendant l'exercice budgétaire de 2016, et sur les pertes constatées en 2016, 20 000 dollars ont déjà été recouverts. Des efforts sont actuellement déployés pour recouvrer des fonds supplémentaires.

TABLEAU 7: PERTES CONSTATÉES, 2016

Affaire n°	Résumé de l'affaire	Montant de la fraude présumée (en dollars)	Montant des pertes (en dollars)	Montant des sommes recouvrées (en dollars)
I 51/15	Pratique frauduleuse dans le cadre de la distribution par le PAM d'espèces par téléphone portable		58 581	
I 22/16	Pratique frauduleuse au bureau du PAM à Madagascar		23 100	23 100
I 32/16	Fraude et conflits d'intérêts au Bureau régional de Nairobi		171 945	
I 40/16	Fraude concernant les indemnités à recevoir	75 657		
Total		75 657	253 626	23 100

61. Globalement, le Bureau des inspections et des enquêtes a réduit la durée des investigations. En 2016, le délai moyen nécessaire pour boucler une enquête était de 5,3 mois – un laps de temps bien inférieur au délai de 6 mois fixé suite à l'examen du système de justice interne du PAM. En 2016, le Bureau a conduit 50 enquêtes, contre 73 en 2015; il a jugé 23 allégations fondées, contre 39 en 2015, et publié 23 rapports, contre 42 en 2015. La collaboration avec d'autres bureaux et

les responsables du PAM chargés des réclamations formulées sur le lieu de travail s'est renforcée en 2016. Le nombre d'affaires transmises par le Bureau des inspections et des enquêtes à la direction, à la Division des ressources humaines et à l'Ombudsman pour rechercher d'autres modes de règlement a connu une hausse de 61 pour cent entre 2015 et 2016, et de 164 pour cent depuis 2014.

62. Ces résultats sont résumés dans les tableaux 7 et 8.

TABLEAU 8: ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENQUÊTES, 2014–2016			
	2014	2015	2016
Affaires en attente reportées de la période précédente	15	21	17
Nombre de cas reçus (par l'intermédiaire d'une permanence, directement au Bureau de l'Inspecteur général ou transmis par un autre service)	176	161	136
Affaires transmises à d'autres bureaux (dont la Division des ressources humaines, les responsables du bureau de pays et du bureau régional et l'Ombudsman)	(14)	(23)	(37)
Plaintes n'ayant pas abouti à une enquête officielle	(120)	(69)	(56)
Affaires enregistrées en cours d'année	42	69	43
Total	57	90	60
Affaires classées en cours d'année	36	73	50
Affaires en attente à la fin de l'année	21	17	10
➤ en attente depuis plus de 6 mois	2	0	1

Inspections

63. Les inspections sont des examens de systèmes et de processus spécifiques, dont l'objectif est d'aider la direction à utiliser les ressources du PAM avec plus d'efficacité et d'efficience. Aucune inspection n'a été entreprise en 2016 puisque celles qu'il était prévu de mener conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont été annulées car le HCR a suspendu ses activités d'inspection au troisième trimestre de 2016.

ANNEXE I

Rapports donnant des assurances et appréciations en 2016

<https://www.wfp.org/about/oversight/audit-inspection-reports>

I-A: RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION ET APPRÉCIATIONS, 2016			
Mission d'audit		Année	Appréciation
1	Audit interne des opérations du PAM en Iraq	2016	Partiellement satisfaisant
2	Audit interne des achats de produits alimentaires et de services par le PAM	2016	Partiellement satisfaisant
3	Audit interne de la sécurité de base du progiciel de gestion intégré du PAM	2016	Partiellement satisfaisant
4	Audit interne des opérations du PAM au Soudan du Sud	2016	Partiellement satisfaisant
5	Audit interne du suivi par les tiers	2016	Partiellement satisfaisant
6	Audit interne de la sécurité et des contrôles de <i>Windows Active Directory</i> au PAM	2016	Partiellement satisfaisant
7	Audit interne de la gestion des partenariats avec les ONG au PAM	2016	Partiellement satisfaisant
8	Audit interne des opérations du PAM au Yémen	2016	Insatisfaisant*
9**	Audit conjoint de la gestion des activités financées par le Fonds central pour les interventions d'urgence	2016	Partiellement satisfaisant
10	Audit interne du renforcement des capacités des pays par le PAM	2016	Insatisfaisant
11	Audit interne de la gestion des ressources humaines dans les bureaux de pays	2016	Partiellement satisfaisant
12	Audit interne des opérations du PAM en Égypte	2016	Partiellement satisfaisant
13	Audit interne de la gestion des opérations de trésorerie au PAM	2017	Partiellement satisfaisant
14	Audit interne de la gestion par le PAM de son portefeuille de placements	2017	Partiellement satisfaisant
15	Audit interne des prestataires de services financiers pour les transferts de type monétaire	2017	Partiellement satisfaisant
16	Audit interne de l'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (FITTEST)	2017	Partiellement satisfaisant
17	Audit interne de la mise en œuvre des transferts de type monétaire au moyen des commerces de détail en Jordanie et au Liban	2017	Partiellement satisfaisant
18	Audit interne de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments dans les opérations du PAM en Jordanie et au Liban	2017	Partiellement satisfaisant
19	Audit interne des opérations du PAM en Jordanie	2017	Partiellement satisfaisant
20	Audit participatif axé sur la problématique hommes-femmes de la Division des ressources humaines du PAM, du Bureau régional du Caire et des bureaux du PAM en Jordanie et au Soudan	2017	n.d.

* Une étude sur documents de l'application des mesures convenues à l'issue de l'audit interne effectué en 2016 a été conduite en février 2017. Le rapport est disponible à l'adresse: <https://www.wfp.org/about/oversight/audit-inspection-reports>.

** Cette mission d'audit interne portait sur l'élaboration d'un rapport regroupant les résultats de diverses institutions.

I-B: THÈMES DES MISSIONS CONSULTATIVES VISANT À DONNER DES ASSURANCES, 2016	
1	Coordination des examens des donateurs
2	Analyse comparative des fonctions de contrôle des bureaux régionaux
3	Gestion par le PAM des consultants et des administrateurs engagés pour une courte durée

ANNEXE II

Rapports du Bureau des inspections et des enquêtes en 2016

II-A: RAPPORTS D'ENQUÊTE, 2016			
	Affaire no.	Résumé de l'affaire	Date de publication
1	I 65/15	Sierra Leone – harcèlement, harcèlement sexuel et abus de pouvoir – titulaires d'accords de services spéciaux	12/01/2016
2	I 43/15	Ouganda – pratique frauduleuse et corruption – titulaires de contrats de services	18/01/2016
3	I 60/15	Jordanie – pratique frauduleuse – titulaires de contrats de services	03/02/2016
4	I 49/15	Émirats arabes unis – conflit d'intérêts – titulaires de contrats de services	03/02/2016
5	I 01/16	Malawi – pratique frauduleuse et vol de produits alimentaires – titulaires de contrats de services	12/02/2016
6	I 53/15-A	Soudan du Sud – conflit d'intérêts et négligence grave – titulaire d'un engagement de durée déterminée	02/03/2016
7	I 53/15-B	Soudan du Sud – pratique frauduleuse – personne extérieure	02/03/2016
8	I 58/15	Soudan du Sud – agression physique – titulaire d'un engagement de durée déterminée	02/03/2016
9	I 03/16	Kenya – pratique frauduleuse et collusion – titulaires de contrats de services	31/03/2016
10	I 03/16-B	Kenya – pratique frauduleuse, collusion et obstruction – personne extérieure	14/06/2016
11	I 48/15	Libéria – conflit d'intérêts et pratique frauduleuse – titulaires de contrats de services	15/07/2016
12	I 51/15	République démocratique du Congo – pratique frauduleuse – administrateur recruté sur le plan national	18/07/2016
13	I 23/16	Kenya – vol de produits non alimentaires – titulaire d'un engagement de durée déterminée	19/07/2016
14	I 09/16	Afghanistan – harcèlement sexuel – titulaire d'un engagement de durée déterminée	21/07/2016
15	I 25/16	Liban – représailles – titulaire d'un engagement de durée déterminée	25/08/2016
16	I 31/16	Soudan du Sud – obstruction – titulaire d'un engagement de durée indéfinie	05/09/2016
17	I 18/16	Éthiopie – corruption – titulaire d'un engagement de durée déterminée	30/09/2016
18	I 36/16	Bureau régional de Dakar – pratique frauduleuse – titulaire d'un engagement de durée déterminée	16/11/2016
19	I 20/16	Djibouti – corruption et collusion – titulaire d'un engagement de durée déterminée	24/11/2016
20	I 22/16	Madagascar – pratique frauduleuse – anciens titulaires de contrats de services	25/11/2016
21	I 21/16	Kenya – activité extérieure non autorisée – administrateur recruté sur le plan national	30/11/2016
22	I 17/16	Ouganda/Iraq – fraude, faux et usage de faux et risque d'atteinte à la réputation du PAM – ancien consultant	30/11/2016
23	I 32/16	Soudan du Sud – conflit d'intérêts – administrateur recruté sur le plan national	16/12/2016

II-B: RAPPORTS SUR LES EXAMENS PRÉVENTIFS D'INTÉGRITÉ, 2016			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
1	Rapport sur l'examen préventif d'intégrité du programme de transferts de type monétaire du PAM au Liban	WFP/OIG/PIR-001/16	18/05/2016
2	Rapport sur l'examen préventif d'intégrité du programme de transferts de type monétaire du PAM en Jordanie	WFP/OIG/PIR-002/16	03/06/2016
3	Examen préventif d'intégrité des opérations en République démocratique du Congo	WFP/OIG/PIR-003/16	14/09/2016
4	Examen préventif d'intégrité des opérations en République centrafricaine	WFP/OIG/PIR-004/16	10/10/2016
5	Examen préventif d'intégrité des achats de produits alimentaires par le PAM pour les opérations d'urgence relatives à la région syrienne	WFP/OIG/PIR-005/16	30/11/2016

II-C: LETTRES D'OBSERVATIONS ADRESSÉES À LA DIRECTION, 2016			
	Affaire n°	Résumé de l'affaire	Date de publication
1	I 57/15	Kirghizistan – achats	12/02/2016
2	I 43/15	Soudan du Sud – défaillances du contrôle	04/03/2016
3	I 67/15	Kenya – sélection des partenaires coopérants pour mettre en œuvre l'intervention prolongée de secours et de redressement	23/05/2016
4	X 50/16	Malawi – irrégularités concernant le carburant au bureau auxiliaire de Blantyre	14/06/2016

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ONG	organisation non gouvernementale
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
FITTEST	Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications